

AMNESTY INTERNATIONAL
Belgique francophone

groupe n° 126.VISE.BELGIUM

2

responsable: PIRON Philippe

adresse: rue de Mons, 3a

localité: 4607 BOMBAYE

tél. 041 / 790784

n/réf.

CHILE
v/réf.
22/24058
20 OCT 92
ARCHIVO

date:

EXRO. SR. PATRICIO AZOCAR
PRESIDENTE DE CHILE.

C'est en tant que membre d'Amnesty International que je vous fais parvenir cette lettre afin de vous exprimer mes plus vives préoccupations concernant les violations des droits de l'Homme dans votre pays.

Cette année 1992 étant l'occasion pour certains pays de célébrer le 500 ième anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, il vous paraît d'autant plus important et propice d'attirer l'attention du monde entier sur le sort réservé aux populations indigènes des Amériques et de votre pays en particulier. Nous en tenons pour exemple le cas de NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO, exécuté en 1973 par un groupe d'hommes armés, fait pour lequel une enquête ne fut lancée que dernièrement en novembre 1990.

Nous voulons que toute la vérité soit dite sur cette affaire et que les responsables soient traduits en justice, abrogeant ainsi la loi d'amnistie de 1978.

Amnesty International estime que de telles enquêtes doivent être menées pour toutes les violations des droits de l'Homme commises au Chili et vous assure que ses préoccupations persisteront en 1993.

Le monde vous regarde et attend votre réponse.

Avec notre plus haute considération,

Philippe Piron

CHIMAY, le 12.10.92

Sr. Patricio Aylwin Azocar.
Presidente de la Republica de Chile.
Palacio de la Moneda.
Santiago.
CHILE.

Excellence,

Nous sommes concernés par les violations des droits de l'homme perpétrées partout dans le monde.

En cette année 1992, anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, il nous semble opportun d'attirer l'attention de chacun sur les violations des droits de l'homme commises à l'encontre des populations indigènes.

Nous voudrions respectueusement attirer votre attention en particulier sur l'exécution extrajudiciaire, en 1973, de NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO, appartenant au groupe des Mapuche. Nous nous réjouissons des investigations qui ont permis de clarifier les circonstances de sa mort. Cependant, nous souhaitons voir toute la vérité émerger au grand jour et les auteurs de son meurtre traduits en justice. Avec AMNESTY INTERNATIONAL, nous estimons que de telles enquêtes doivent être menées pour toutes les violations des droits de l'homme commises au Chili. A ce propos, cette organisation humanitaire pense que la loi d'amnistie de 1978 constitue un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait donc être abrogée.

Nous vous prions d'agréer, Excellence, l'expression de notre haute considération.

Simone LEBLON, 1, Pleumont, 6460 CHIMAY Steblo
Mrs Bourgois, rue Goblet 17 6440 Verquin yf
Ronique Chahier 60, rue des prisonniers Frontalopelle Jf belis
Van Assche J. 37 ch' de Beaumont 6440 Boussa lq Waleant
Tromont André, 3 rue du Charais 6441 Erpion
Hysant Bonilob, rue General Galet 14 6441 ERPION
J. Bouillot R. G. Gallet 6441 ERPION
RENSON Pierre, bd de Fontaine 11, 6400
Charlier Philippe